



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0365

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0365**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) est l'un des acteurs principaux de l'économie sociale et solidaire au niveau régional. Elle fédère les coopératives de la région Rhône-Alpes. Elle a pour vocation de représenter ces entreprises et de favoriser leur développement en assurant la promotion des principes coopératifs.

Les entreprises coopératives implantées sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon représentent aujourd'hui 100 structures pour 1 918 emplois qui se répartissent dans les secteurs de l'industrie (4 %), du bâtiment travaux publics et bureaux d'étude (29 %) et des services (67 %).

L'association URSCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs dans le bouclage du plan de financement. Elle dispose par ailleurs d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des premières années de développement de l'entreprise.

a) - Objectifs

La Communauté urbaine a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire. En effet, dans un contexte socio-économique bouleversé par la crise, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution économique au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire.

Ils représentent en effet plus de 10 % des emplois salariés soit près de 63 000 salariés (hors intérim) et 9,5 % des établissements privés de l'agglomération lyonnaise.

L'action de la Communauté urbaine en matière d'économie sociale et solidaire s'articule autour de 4 axes :

Axe 1 : favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire, en synergie avec le plan d'action de Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE).

Axe 2 : professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux par le soutien aux pôles de compétences,

Axe 3 : connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire,

Axe 4 : soutenir des projets d'agglomération.

La présente délibération s'inscrit dans l'axe 1, en cohérence avec la politique d'agglomération sur la création d'entreprises Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, afin de favoriser un entrepreneuriat collectif par la création de coopératives de production, ou la reprise d'entreprises par les salariés, ainsi qu'à l'axe 2, afin d'améliorer la professionnalisation des entreprises sous le mode coopératif.

b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

Par la délibération n° 2013-4080 du 26 septembre 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'URSCOP pour l'année 2013.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013, l'équipe "création" a consacré sur le territoire de la Communauté urbaine plus de 226 jours d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises tant auprès des prescripteurs que des porteurs de projets. L'équipe "suivi" a consacré 448 jours au suivi des coopératives existantes sur le territoire de l'agglomération : appui et assistance, voire financement pour les besoins spécifiques des sociétés.

En 2013, les consultants référents de l'agglomération lyonnaise de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production ont accueilli 110 porteurs de projets sur le territoire de la Communauté urbaine, et accompagné 80 porteurs de projets. 45 projets ont vu leur accompagnement finalisé, et 35 projets sont en cours d'accompagnement. Le taux de transformation a été de 22 % (10 créations / 45 projets accompagnés) contre 37 % en 2012. L'augmentation du nombre de porteurs de projets est donc significative, mais elle ne s'est pas encore traduite par une augmentation du nombre de créations.

En 2013, 10 nouvelles entreprises coopératives ont été créées, ce qui représente 49 emplois créés ou sauvegardés sur le territoire de l'agglomération, contre 38 emplois en 2012.

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de créations	12 (*)	12	11	14	10
Nombre d'emplois	102	41	52	38	49

(*) En 2009, une seule entreprise représente à elle seule 32 emplois

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

L'association union régionale des sociétés coopératives de production s'inscrit dans un programme pluriannuel afin de franchir un cap stratégique et augmenter à terme de 50 % le nombre de créations sur le territoire (créations ex nihilo et renforcement des opérations dédiées à la reprise d'entreprise par les salariés) tout en renforçant la professionnalisation des structures coopératives.

Pour son programme d'actions 2014, l'association URSCOP s'est fixé 5 objectifs :

- pérenniser les ateliers collectifs dans le cadre de l'accompagnement à la création et poursuivre son action en matière d'accompagnement à la reprise d'entreprises sous forme coopérative (sociétés coopératives de production et sociétés coopératives d'intérêt collectif),
- poursuivre son implication dans les réseaux de la création d'entreprises sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, notamment via sa participation au réseau L_VE,
- accentuer son action en matière de développement et d'accompagnement à la transmission d'entreprises aux salariés,
- renforcer l'accompagnement des coopératives existantes sur l'agglomération lyonnaise,
- favoriser le développement des coopératives d'activités au bénéfice des porteurs de création d'activité, en alternative à l'auto-entrepreneuriat et à l'entreprise individuelle.

Budget prévisionnel 2014

Le présent budget ne concerne que les actions spécifiques à l'agglomération lyonnaise.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Sous-traitance générale : prestations techniques d'AGF Scop Entreprises	280 000	URSCOP Rhône-Alpes	250 000
Publicité / publication	16 000	Communauté urbaine	50 000
Frais de déplacement et missions	4 000		
Total	300 000	Total	300 000

Pour accompagner le développement des coopératives et mettre en œuvre le plan stratégique proposé par l'association URSCOP en matière d'économie sociale et solidaire, tout en pérennisant son action au sein du dispositif L_VE, il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 50 000 € (montant identique à celui de la subvention accordée en 2013).

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association URSCOP dans le cadre de son programme d'actions 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2014,

b) la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association URSCOP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P01O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.